

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 25 septembre 2023

Date de l'annonce publique : 15/09/2023

Date de la convocation des conseillers : 15/09/2023

Mode de participation

Présences	13	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	0	Excusés : Néant. Non excusés : Néant.
Référence	CC.2023-09-25 - 4.01	
Point de l'ordre du jour	4.01	
Objet	Mise en conformité des passages pour piétons et arrêts de bus - Phase 3 - Devis	

Le conseil communal,

Vu le projet relatif à la mise en conformité de différents passages pour piétons et arrêts de bus au sein des localités de Livange, Bivange, Crauthem, Roeser et Kockelscheuer (Phase 3) ;

Considérant que dans le but d'assurer une traversée sécurisée des piétons sur les passages pour piétons en question, il est prévu d'éclairer les passages pour piétons par des mâts d'éclairage à flux lumineux asymétrique, d'abaisser les bordures des trottoirs et d'aménager les trottoirs afin de garantir l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

Considérant que de plus la mise en conformité des arrêts de bus adjacents à deux passages pour piétons est également incluse dans le projet ;

Considérant que le projet, établi le 03/07/2023 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût de construction de 881.800,00 € HTVA pour un coût total arrondi de 1.025.000,00 € TVAC (16% TVA), honoraires et frais divers compris ;

Vu les articles du budget de l'exercice 2023 spécifiés ci-après :

Article	Libellé	CB
4/622/211000/21005	Mise en conformité des passages pour piétons - Frais d'études	147.526,58
4/622/221313/21005	Mise en conformité des passages pour piétons - Travaux	1.437.408,67

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif à la mise en conformité de différents passages pour piétons et arrêts de bus au sein des localités de Livange, Bivange, Crauthem, Roeser et Kockelscheuer (Phase 3).



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
Mise en conformité des passages pour piétons et arrêts de bus - Phase 3	
1. Travaux préliminaires	47.100,00
2. Travaux préparatoires	91.439,50
3. Trottoirs et chaussées	281.131,00
4. Travaux de réseaux secs	81.986,75
5. Evacuation des eaux de ruissellement	81.674,00
6. Signalisations/finitions	5.881,00
7. Régies	14.225,00
8. Hors bordereau et pour arrondir	176.562,75
Sous-total hors TVA	780.000,00
Total des honoraires hors TVA	101.800,00
Total des travaux et honoraires hors TVA	881.800,00
TVA 16% sur travaux et honoraires	141.088,00
Total général (montant arrondi)	1.025.000,00

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 29 septembre 2023

Le bourgmestre,

Le secrétaire ff,